



Le Contrat vert et bleu

BIÈVRE VALLOIRE



vers une continuité naturelle pour la biodiversité



« Prendre en compte et préserver le capital écologique dans l'aménagement du territoire. C'est ce à quoi le Contrat vert et bleu nous engage. »

Le maintien de la biodiversité représente un enjeu environnemental, sociétal et économique. Il doit nous conduire à repenser notre espace de vie, notamment en milieu urbain et périurbain, en favorisant les corridors écologiques dont dépendent les espèces. Œuvrant dans ce sens, le Contrat vert et bleu est un véritable outil en faveur d'un développement responsable et concerté du territoire.

À travers cet outil, le SIRRA ainsi que les maîtres d'ouvrages engagés dans la démarche, portent une volonté politique forte en faveur de la reconquête de la biodiversité. Je vous invite à prendre connaissance dans ce document des principes et actions protégés par ce Contrat avec l'aide de l'Europe, de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau.



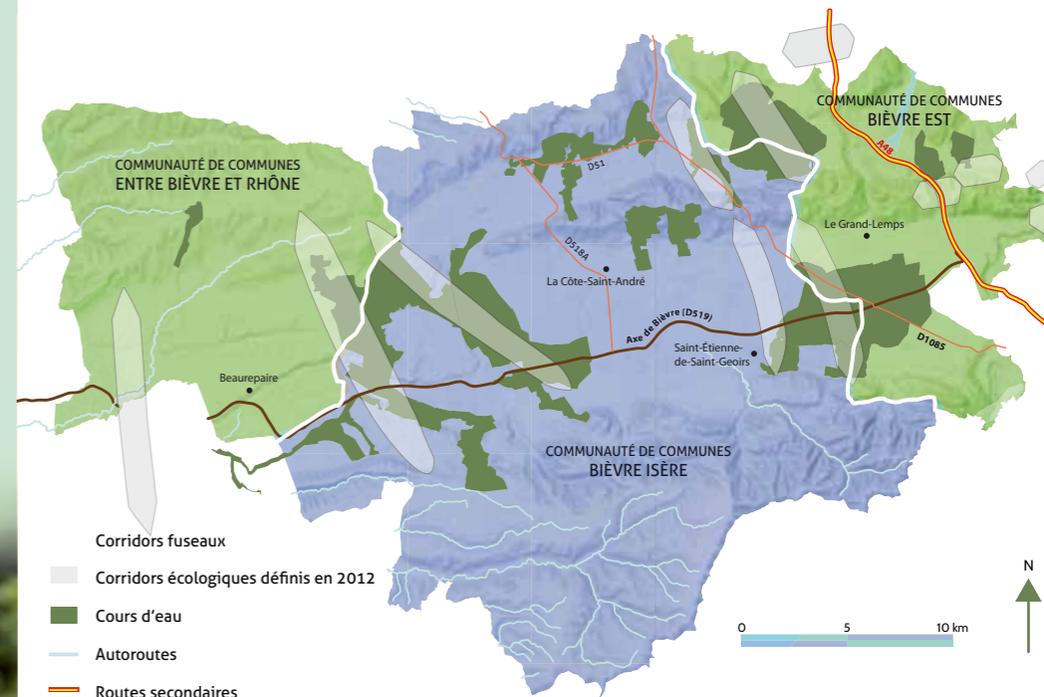
Patrick Curtaud
Président du SIRRA
Structure porteuse du CVB

3 communautés de communes **LE TERRITOIRE**
70 communes • 87,86 km²

CONTRAT VERT ET BLEU BIÈVRE-VALLOIRE
17 acteurs • 8 M €/5 ans • 14 corridors prioritaires
42 ZNIEFF • 2 sites Natura 2000 • 53 actions
9 ENS

ESPÈCES À ENJEU DU TERRITOIRE
26 oiseaux • 5 amphibiens • 3 reptiles • 6 chiroptères

Le territoire du Contrat vert et bleu Bièvre-Valloire



Cette brochure a été conçue par



En partenariat avec



Et cofinancée par



Conception L. Lécuyer, A. Bavarot et A. Merlin (CEN Isère), Graphisme C. Basset (MNEI)
Illustrations F. Le Bagousse pour FNE Isère / outils CVB METRO (sauf illustration points de conflit (F. Le Bagousse), Photo : R. Bartheld (CEN Isère))

© CEN Isère - Décembre 2019

La Trame verte et bleue (TVB)

La Trame verte et bleue est le nom donné aux réseaux naturels qui visent à maintenir et restaurer la circulation des animaux et la dissémination des végétaux.

La trame verte, qui fait référence aux milieux terrestres, peut par exemple être coupée en deux par une route qui devient alors un obstacle infranchissable.

La trame bleue, qui représente les milieux aquatiques, peut, quant à elle, être mise en danger par un barrage, une chute, un seuil...

À ces barrières physiques viennent se rajouter des barrières immatérielles tels que l'éclairage nocturne qui perturbe les animaux vivant la nuit, le bruit ou encore les pollutions chimiques. Ces différents espaces sont pourtant nécessaires au monde du vivant pour se nourrir, se reproduire, se reposer.

Mesure phare du Grenelle de l'Environnement, la Trame verte et bleue est un dispositif qui vise à garantir le bon fonctionnement des milieux naturels en limitant leur fragmentation et peut être utilisée comme un outil d'aménagement durable du territoire.

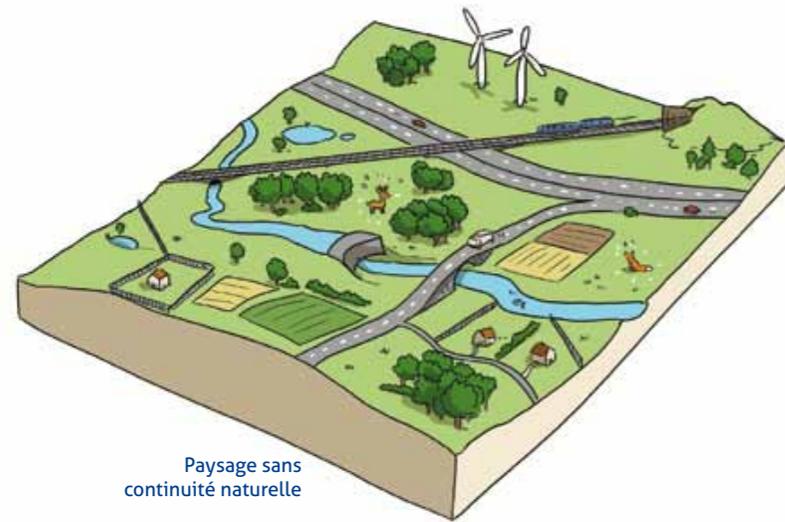
Pourquoi préserver la Trame verte et bleue et par quels moyens ?

Notre quotidien dépend de la nature. Production d'oxygène et de biomasse, atténuation des pollutions et des crues, pollinisation naturelle des plantes, régulation du climat, ressources génétiques, cadre de vie de qualité sont autant de services rendus par le bon fonctionnement des milieux naturels essentiels à notre survie. Cette interdépendance est reconnue par la Trame verte et bleue qui cherche à concilier la protection de l'environnement et un aménagement durable du territoire.

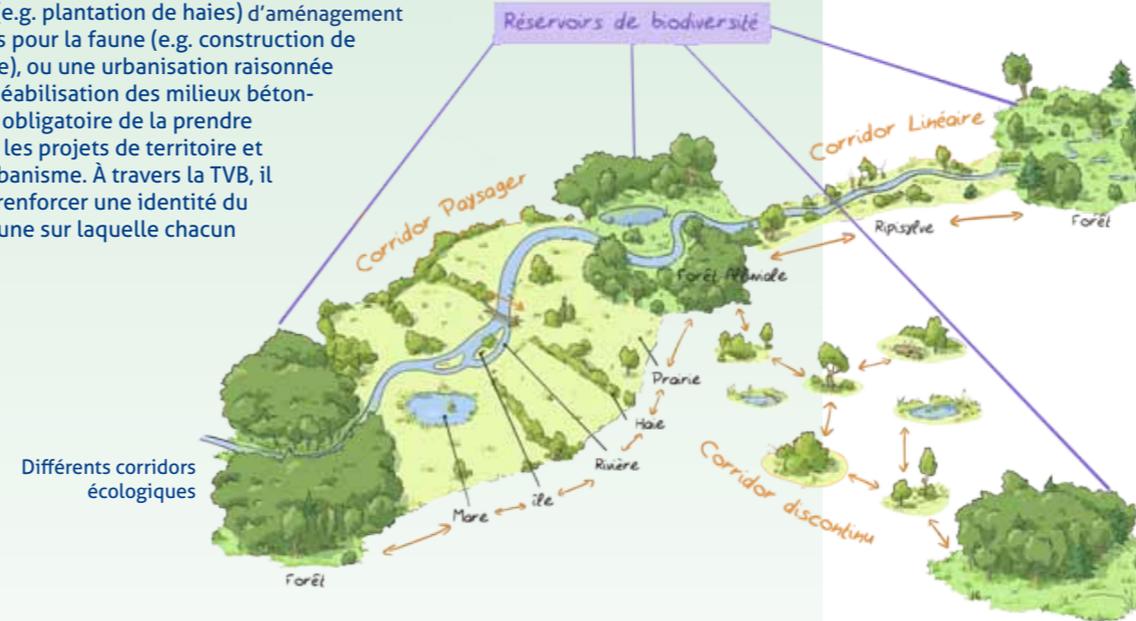
La TVB peut se traduire par des mesures de gestion du milieu agricole (e.g. plantation de haies) d'aménagement d'infrastructures pour la faune (e.g. construction de passages à faune), ou une urbanisation raisonnée (e.g. désimperméabilisation des milieux bétonnés). Il est aussi obligatoire de la prendre en compte dans les projets de territoire et documents d'urbanisme. À travers la TVB, il est possible de renforcer une identité du territoire commune sur laquelle chacun peut agir.

Le Contrat vert et bleu Bièvre-Valloire

Les Contrats verts et bleus (CVB), développés initialement par la Région Rhône-Alpes, sont des projets opérationnels menés sur 5 ans et visant à maintenir ou restaurer les corridors écologiques sur un territoire défini. Ce sont des outils contractuels qui soutiennent des actions menées par des maîtres d'ouvrages locaux (collectivité, association, entreprise) qui allient développement du territoire et maintien d'un réseau naturel garantissant le bon fonctionnement des milieux qui nous entourent. Sur le territoire de Bièvre-Valloire, le CVB, opérationnel depuis 2016, agit en fédérant les acteurs afin de créer une cohérence écologique et sociale à plusieurs échelles (régionale, supra locale ou locale) et vient compléter le Projet agro environnemental et climatique (PAEC) et le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).



Paysage sans continuité naturelle



Différents corridors écologiques

Réservoir de biodiversité

Espace vital, avec une importante richesse naturelle où les espèces peuvent réaliser tout ou une partie de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri)

Biodiversité

Ensemble des milieux naturels et des formes de vies existantes sur terre ainsi que les interactions qui s'établissent entre elles et avec leurs milieux.

Corridors écologiques

Voies de déplacement terrestres ou aquatiques empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

Point de conflits ou fragmentation de la Trame verte et bleue

Évènement ou ouvrage qui divise des milieux naturels diminuant ainsi la surface totale d'habitats, augmentant leurs isolements et limitant la mobilité des espèces.

2010

Charte de pays du territoire Bièvre Valloire

2011

Tentative d'élaboration d'un Contrat de corridor biologique

19 juin 2014

Adoption Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Rhône-Alpes et de la stratégie « biodiversité et milieux aquatiques »

Janvier 2015

Validation du Projet agro environnemental et climatique (PAEC)

2015

Montage du Contrat vert et bleu

2016

Validation et début de la phase opération du CVB - portage par Le Syndicat mixte du pays de Bièvre-Valloire (SMPBV)

2017

Changement de portage Syndicat hydraulique Bièvre-Liers-Valloire

2019

Changement de portage. SIRRA (Syndicat isérois des rivières Rhône aval)

Les actions du Contrat vert et bleu BIÈVRE-VALLOIRE

Les enjeux du Contrat vert et bleu

De par sa position en plaine agricole, au pied d'un massif montagneux et entre deux zones forestières, le territoire de Bièvre-Liers-Valloire est identifié comme prioritaire pour maintenir et préserver la continuité écologique. Les enjeux principaux du territoire sont :

- LES ZONES HUMIDES**
De nombreuses zones humides du territoire ont été modifiées et/ou drainées et méritent d'être préservées et restaurées.
- LES MILIEUX FORESTIERS**
Présentes sur le territoire, ces zones sont mitées par l'urbanisation et coupées par les voies de circulation.
- LES MILIEUX AGRICOLES CULTIVÉS EN PLAIN**
Ils sont devenus le lieu d'habitat de nombreuses espèces rares et protégées. Afin de les préserver, une approche plus appropriée des cultures, permettant de prévenir l'uniformisation des terrains et l'utilisation systématique de semences précoces, doit être proposée.
- LES PELOUSES SÈCHES**
Ces milieux de prairies riches en faune et flore positionnés sur les coteaux secs sont menacés par l'urbanisation et la déprise agricole.
- LES MILIEUX AQUATIQUES**
Sur les cours d'eau permanents se trouvent des fragments d'habitats alluviaux, isolés dans les collines et les vallons boisés. Les cours d'eau temporaires dont l'eau s'infiltre dans les sous-sols graveleux des plaines fluvio-glaciaires, mis en eau par intermittence, forment des corridors aquatiques temporaires.
- LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**
Elles représentent un enjeu important sur le territoire car elles altèrent le fonctionnement des continuités écologiques.
- L'URBANISATION ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS**
Principaux facteurs à l'origine de la fragmentation du paysage et du dysfonctionnement des réseaux écologiques sur ce territoire.

ENJEU TRANSVERSAL

Les objectifs du Contrat vert et bleu

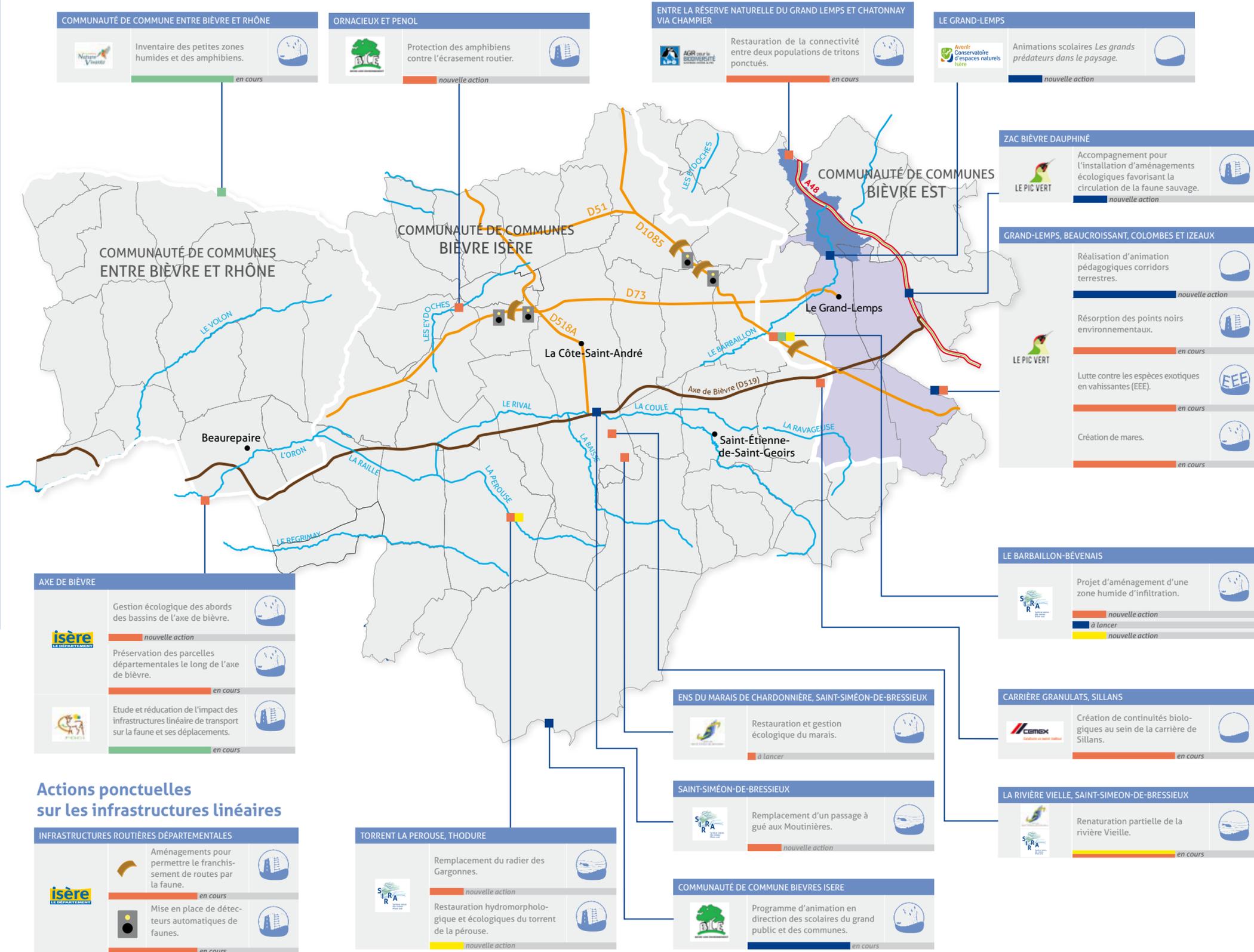
Afin de répondre à ces enjeux, 4 volets encadrent les 11 grands objectifs du Contrat vert et bleu Bièvre-Valloire.

- URBANISME**
 - Garantir la prise en compte de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme
 - Pérenniser les réseaux écologiques par la maîtrise du foncier

- TRAVAUX**
 - Préserver et restaurer des corridors écologiques fonctionnels
 - Conservier et restaurer des réservoirs de biodiversité riches et fonctionnels
 - Promouvoir des pratiques agro-environnementales favorables aux continuités écologiques en lien avec le PAEC Bièvre
 - Restaurer des connexions écologiques par résorption de points de conflits

- ÉTUDE**
 - Améliorer la connaissance des enjeux et points noirs de mortalité de la faune
 - Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides
 - Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité des milieux terrestres

- ANIMATION**
 - Mettre en œuvre et améliorer le Contrat vert et bleu
 - Informier et sensibiliser sur la notion de Trame verte et bleue



COMMUNAUTÉ DE COMMUNE ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

- Inventaire des petites zones humides et des amphibiens. *en cours*

ORNACIEUX ET PENOL

- Protection des amphibiens contre l'écrasement routier. *nouvelle action*

ENTRE LA RÉSERVE NATURELLE DU GRAND LEMPS ET CHATONNAY VIA CHAMPIER

- Restauration de la connectivité entre deux populations de tritons ponctués. *en cours*

LE GRAND-LEMPES

- Animations scolaires *Les grands prédateurs dans le paysage*. *nouvelle action*

ZAC BIÈVRE DAUPHINÉ

- Accompagnement pour l'installation d'aménagements écologiques favorisant la circulation de la faune sauvage. *nouvelle action*

GRAND-LEMPES, BEAUCROISSANT, COLOMBES ET IZEAUX

- Réalisation d'animation pédagogiques corridors terrestres. *nouvelle action*

LE PIC VERT

- Résorption des points noirs environnementaux. *en cours*

LE PIC VERT

- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). *en cours*

LE BARBAILLON-BÉVENAIS

- Projet d'aménagement d'une zone humide d'infiltration. *à lancer*

LE BARBAILLON-BÉVENAIS

- Projet d'aménagement d'une zone humide d'infiltration. *nouvelle action*

CARRIÈRE GRANULATS, SILLANS

- Création de continuités biologiques au sein de la carrière de Sillans. *en cours*

LA RIVIÈRE VIELLE, SAINT-SIMÉON-DE-BRESSIEUX

- Renaturation partielle de la rivière Vieille. *en cours*

AXE DE BIÈVRE

- Gestion écologique des abords des bassins de l'axe de bièvre. *nouvelle action*
- Préservation des parcelles départementales le long de l'axe de bièvre. *en cours*
- Etude et réduction de l'impact des infrastructures linéaire de transport sur la faune et ses déplacements. *en cours*

Actions ponctuelles sur les infrastructures linéaires

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DÉPARTEMENTALES

- Aménagements pour permettre le franchissement de routes par la faune. *en cours*
- Mise en place de détecteurs automatiques de faunes. *en cours*

TORRENT LA PÉROUSE, THODURE

- Remplacement du radier des Gargannes. *nouvelle action*
- Restauration hydromorphologique et écologiques du torrent de la pérouse. *nouvelle action*

ENS DU MARAIS DE CHARDONNIÈRE, SAINT-SIMÉON-DE-BRESSIEUX

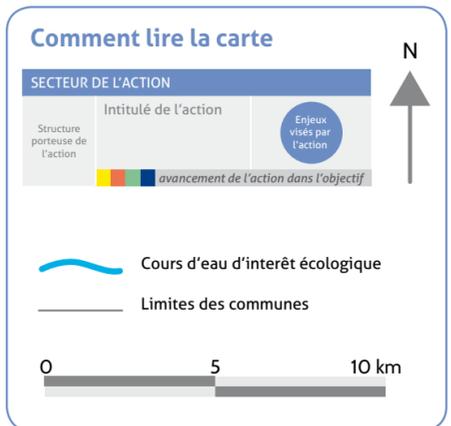
- Restauration et gestion écologique du marais. *à lancer*

SAINT-SIMÉON-DE-BRESSIEUX

- Remplacement d'un passage à gué aux Moutinières. *nouvelle action*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE BIEVRES ISÈRE

- Programme d'animation en direction des scolaires du grand public et des communes. *en cours*



Actions réparties sur l'ensemble du territoire Bièvre Valloire

